

République Française - Département du Cantal

Arrondissement de Saint-Flour

VILLE D'ALLANCHE



COMMUNE D' ALLANCHE

Séance du vendredi 11 février 2022

Membres en exercice :

14

Date de la convocation: 02 février 2022

Présents : 13

L'an deux mille vingt-deux et le onze février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Philippe ROSSEEL,

Votants: 14

Présents : Philippe ROSSEEL, Eric VIALA, Claudine HOUSELLE, Patrick MERAL, Jean-Paul DUMAS, Roland VEDRINES, Alain GRIFFE, Audrey BLANQUET, Jennifer DEVÈZE, Ludovic LEVAIS, Thierry MARSILHAC, Jacqueline BARTHAIRE, Claude PESCHAUD

Pour : 14

Représentés: Monsieur Julien THERON par Monsieur Philippe ROSSEEL

Contre : 0

Excusés:

Secrétaire de séance:

Madame Audrey
BLANQUET

Présents non votants :

Absents:

Objet: Autorisation donnée au Maire de signer les nouveaux contrats de location des bâtiments communaux - DE_2022_010

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à signer les contrats de location à venir, les conventions de maîtrise d'œuvre, d'assistance à maîtrise d'ouvrage, et autres conventions d'honoraires afin de simplifier et d'accélérer les démarches.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer les contrats de location des logements et bâtiments communaux, les conventions de maîtrise d'œuvre, l'assistance à maîtrise d'ouvrage, et autres conventions d'honoraires.

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2022
015-211500012-20220211-DE_2022_010-DE

Pour extrait conforme au registre des délibérations,

Le Maire



compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture
et de sa publication

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
le : 28/02/2022
publié le : 28/02/2022

RF
Sous Préfecture de SAINT FLOUR
Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 28/02/2022
015-211500012-20220211-DE_2022_002-DE